

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 : 32^{ème} édition

Entre la commune de ----- représentée par son Maire, ----- et l'association Celtomania
Sise au 29, rue Andromède 44700 Orvault représentée par son Président Luc Brossier.
Adresse administrative : Chez Marie Roullier, 9, Le Tail 44190 Gétigné.

Validité : la présente convention est applicable à la signature de celle-ci est valable pour l'année 2021

Les engagements de chaque partenaire :

1. L'association Celtomania met en réseau un collectif d'organiseurs (communes, communauté de communes, associations, partenaires privés) autour d'une programmation de manifestations culturelles ou festives ayant un lien direct avec la Bretagne et les Pays Celtiques sous forme d'un festival intitulé « les Celtomania » qui se déroulera du 1^{er} octobre au 14 novembre 2021 dans des communes du département de Loire-Atlantique.

Celtomania assure la coordination de la programmation dans le temps ainsi que sa promotion générale : la réalisation graphique de la communication générale diffusée sur le département et au-delà, à travers les différents média au moyen d'un dépliant, d'affiches, l'édition d'un disque compilant les artistes du festival et offert au public au prorata de la jauge (1 par personne, par couple ou par famille) d'un site internet dédié, des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, ..), d'une bande annonce vidéo, ou de tout autre support décidé par le bureau de l'association. La ville, ou l'association organisatrice ayant son siège social sur la commune partenaire et déléguée par la ville dispose d'un espace dans le dépliant pouvant accueillir 2 à 4 évènements au maximum.

L'association Celtomania assurera la promotion du spectacle programmé par la commune, conformément au plan de communication joint en annexe.

Les éléments graphiques (rédactionnel et photo) pour le dépliant ainsi qu'un titre audio .wav de l'artiste programmé si celui dispose d'un enregistrement studio sont transmettre à la coordinatrice avant le 15 mai chaque année.

La ville s'engage à diffuser les affiches, brochures, à communiquer sur le festival sur ses propres supports (bulletin municipal, site internet avec un lien vers www.celtomania.fr ...).

2. Le festival, à l'issue de l'édition, fournira un bilan global (tableau de fréquentation, compte d'exploitation de l'année en cours).
3. Au vu du planning de programmation fourni régulièrement par l'association Celtomania, la ville organisatrice **s'engage à ne pas programmer une date le même jour qu'une autre ville sauf accord préalable entre elles.** (Éloignement géographique important, genre artistique très différent etc...)
4. L'association Celtomania ne peut être rendue responsable d'un éventuel déficit d'une manifestation.
5. Le montant de la participation aux Celtomania payable sur facture avant le début du festival, **est fixé à 700 € pour les villes de – de 20.000 habitants**, au-delà sur négociation avec les villes concernées.

Fait à Orvault le

Signature précédée de la mention : « lu et approuvé »

La ville partenaire

Le festival les Celtomania
Luc Brossier, Président

